Le jour de ʿāshūrā

Fawâ'id shaykh 'abderrazâq al Badr

Très prochainement et dans les jours à venir, nous accueillerons un jour important parmi les jours méritoires d'Allāh *(Exalté soit-Il)* . Un jour, certes d'un grand mérite et d'une sacralité ancestrale, au cours duquel Allāh **Le Très Haut** fit périr le peuple le plus tyrannique, le plus criminel et le plus arrogant.

À sa tête, le despote, le cruel, l'orgueilleux Pharaon, qu'Il anéantit, ainsi que son peuple en un instant, comme Il l'aurait fait pour une seule âme. Une exhortation sans pareille et une des grandes preuves d'Allāh *(Gloire à Sa Majesté).* Cet épisode majeur, cette preuve manifeste, eut lieu ce jour que nous accueillons et qui est le dixième jour du mois sacré d'Allah *(Gloire à Sa Majesté).*

Pharaon mena une vie de tyran, de despote, une vie de désobéissance et d'obstination au point où il dit à son peuple ***﴿ » que je sache ! pour vous il n'a pas d'autre divinité que moi » ﴾*** [al-qaṣaṣ ; 38] ***﴿ » et qu'est-ce que le seigneur de l'univers ? « ﴾*** [al-sḥu'arā ; 23] ***﴿ je suis votre seigneur le plus haut! ﴾*** [al-nāzi'āt ; 24] et bien d'autres paroles d'impiété, de mécréance et de tyrannie. Ainsi était -il.

En plus d'être arrogant et fier, il était mégalomane, méprisant à l'égard de son peuple. Plus il voyait les signes d'Allāh , Ses énormes bienfaits ainsi que la largesse de Ses dons, plus il s'éloignait et était arrogant. Au point de s'approprier ces bienfaits manipulant son peuple ***﴿ c'est ainsi qu'il manipula son peuple qui alors lui obéit ﴾*** [al-zukhruf ; 54]

Parmi les choses dont il se vantait, il y avait ces grands fleuves qu'il s'était appropriés. Mais lorsqu'Allāh *Le Très Haut* voulut anéantir ce tyran, Il le fit périr de manière à ce qu'il soit une exhortation et un signe pour ceux qui sont attentifs.

C'est alors qu' Allāh *(Gloire à Sa Majesté)* autorisa Son Prophète et Messager Mūssa à qui Il s'adressa sans interprète (que la paix d'Allāh soit sur lui), de quitter au creux de la nuit la cité en compagnie des serviteurs d'Allāh. Ils partirent donc de nuit en direction de la mer Rouge, mais ce tyran de Pharaon apprit la nouvelle et ordonna que les gens se rassemblent de partout afin de se lancer à la poursuite de Mūssa et de ses partisans. Puis se lança à leur poursuite, accompagné de son contingent et de son attirail. Lorsque le Prophète d'Allah (que la paix d'Allāh soit sur lui) atteignit la mer et que ces deux groupes firent face l'un à l'autre ***﴿ lorsque les deux groupes furent en vue face à face, les compagnons de Mūssa dirent « nous serons bientôt rejoint ﴾*** [al-sḥu'arā ; 61].

Médite ! Cet instant critique où la mer est devant et si nous y pénétrons, nous nous verrons noyés, quant à l'ennemi est derrière et si nous gardons notre position, alors nous serions cernés. Où est donc l'issue ?! ***﴿ Bien au contraire! Mon seigneur est avec moi et Il me guidera ﴾*** [al-sḥu'arā ; 62].

Médite, ô croyant ! Cette confiance absolue et cette certitude ferme en Allāh *Exalté soit-Il*, Mūssa qui dit : ***﴿ Bien au contraire ! Mon seigneur est avec moi et Il me guidera ﴾*** [al-sḥu'arā ; 62]. Il se peut qu'une personne dise : « mais vers où (serais-je guidé) ?! » l'ennemi qui est derrière eux et la mer qui leur fait face ! Mais le secours vient d'Allāh, et quiconque place sa confiance en Allāh, alors Il lui suffit et cela même si les cieux et la terre sont contre lui ***﴿ Allāh ne suffit-il donc pas pour protéger son serviteur ? ﴾*** [al-Zumar ; 36] ; ***﴿ et quiconque s'en remet à Allāh, Allāh lui suffira ﴾*** [al-ṭalāq ; 3].

Mūssa *(que la paix d'Allāh soit sur lui)* s'approcha donc de la mer, sa certitude et sa confiance en Allāh *(Exalté soit-Il)* étaient énormes. Allāh (*Le Très Haut)* lui ordonna donc de frapper la mer à l'aide de son bâton, et Mūssa s'y exécuta. C'est alors que la mer se

divisa en douze chemins, sa terre devint ainsi ferme et l'eau entre les chemins se dressa telles des montagnes permettant à Mūssa et ceux qui le suivirent de s'y engager jusqu'à parvenir à la rive opposée.

Tandis que Pharaon, accompagné de son régiment et de leur attirail, pénétrèrent la mer en empruntant ses chemins, Allah (*Gloire et Pureté à Lui)* ordonna à la mer de reprendre son état initial et Pharaon et ses troupes périrent subitement comme périt une seule âme. Ce dernier se vantait, disant même ***﴿ toutes ses rivières coulent à mes pieds ﴾*** [Al-Zukhruf ; 51]. C'est ainsi qu'Allāh *Gloire à Sa Majesté* les ensevelit dans la mer, où ils y succombèrent tous noyés.

Cet événement important et cette preuve éminente eurent lieu le jour de 'āsḥūrā durant les mois sacrés d'Allāh (*Gloire à Lui)* au cours duquel Mūssa *(que la paix d'Allāh soit sur lui)* obtint la faveur considérable d'Allah (*Le Très Haut)*. Il jeûna donc ce jour en guise de remerciement pour Allāh (*Exalté soit-Il)*.

Lorsque notre Prophète *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui)* accomplit l'hégire et arriva à Médine, il trouva les juifs qui jeûnaient le jour de 'āsḥūrā. Ceci est rapporté dans le ḥadīṯh des **deux authentiques[1]** selon Ibn 'Abbās *(qu'Allāh soit satisfait de lui)* le Prophète *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui)* dit : ***« qu'est-ce que cela ? » ils répondirent : « c'est un jour saint au cours duquel Allāh sauva Mūssa et son peuple ». Il jeûna donc ce jour afin de remercier Allāh. Alors le Prophète (que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui) dit : « Nous sommes plus à même d'être les partisans de Mūssa ».*** Il *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui)* jeûna et ordonna de jeûner ce jour dont il informa le caractère méritoire et l'énorme récompense. Il est ainsi rapporté dans le recueil authentique de Muslim selon Qatāda *(qu'Allāh l'agrée)* le Prophète *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui)* dit : ***« Jeûner le jour de 'āsḥūrā expie les péchés de l'année précédente ».*** Ici le sens de l'expiation des péchés vise les petits péchés ***﴿ Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits et Nous vous ferons accéder dignement (au paradis) ﴾*** [Al-Nissā ; 31].

Il fut aussi confirmé dans le ṣaḥīḥ de Muslim que le Prophète *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui)* dit : ***« si je suis présent l'an prochain, certes je jeûnerais le neuvième »*** c'est-à-dire avec le dixième jour pour se démarquer des juifs.

C'est pour cela qu'il fait partie de la **Sunnah[2]** de jeûner le dixième jour par reconnaissance envers Allah et le neuvième en opposition aux juifs comme l'était la tradition de notre Prophète.

Puis à Allāh la Sagesse Absolue, car c'est en ce jour et plus précisément durant l'an 61 de l'hégire que l'un de Ses serviteurs et alliés. Un homme illustre dont le Prophète *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui)* atteste de son entrée au paradis et cela dans les plus hauts degrés et les places les plus élevées. Ce dernier fut éprouvé en étant injustement assassiné, mourant ainsi martyr dans le sentier d'Allāh (*Exalté soit-Il)*. Ce martyre n'est autre que grandeur et éminence auprès d'Allāh *Gloire à Sa Majesté*. Cet homme n'est autre qu'Al ḥussayn b. 'Alī b. Abī Ṭālib *(qu'Allah l'agrée)*. Son assassinat n'est autre qu'injustice, iniquité et acte criminel. C'est ce que nous croyons, nous affirmons et ce qui fait partie de notre dogme. Notre Prophète *(que les salutations et la paix d'Allah soient sur lui et sur Al ḥussein et son frère Al ḥassan)* dit à leurs propos : ***« les maîtres des gens du paradis »***.

Ce meurtre fut une épreuve, un examen et une clarification, c'est pour cela que les gens se sont divisés après cet assassinat en un groupe frénétique outrepassant les limites d'Allāh *(Le Très Haut),* puis un groupe à l'opposé, fruste négligeant le statut des alliés d'Allāh , Ses serviteurs purs. Et enfin, un troisième groupe, modéré, juste, sage et réfléchi qui n'est autre que **Ahlu-sunnati wa-l-jamā'a[3]** en dehors de tout excès et de négligence.

Quant à certaines personnes pour qui le jour de ‘āsḥūrā est synonyme de lamentations et d’obsèques, et au cours duquel elles pratiquent des actes qui ne font nullement partie de la religion d’Allah et dont Il n’agrée absolument pas. Où bien au contraire, la religion de l’islam a prohibé ce genre de pratiques et les a rendus illicites. Tout en incriminant et révélant la punition de celui qui s’adonne aux lamentations, aux flagellations et aux invocations antéislamiques, voire pire que cela et qui est le polythéisme en cherchant secours et protection auprès de Al ḥussayn, en lui demandant soutien, bénédiction et le soulagement des afflictions. Toutes ces demandes qui sont uniquement orientées au Seigneur des cieux de la terre.

Quant aux lamentations, le Prophète *(que la paix et les salutations d’Allāh soient sur lui)* a dit **: *« la lamentatrice qui ne se repent pas avant sa mort, se dressera le Jour de la Résurrection portant un vêtement de goudron, et une cuirasse de goudron »*** ; ***« ne fait pas partie des nôtres ceux qui se lamentent en se frappant les joues, déchirant leurs vêtements ou en implorant à la façon antéislamique »***. Au lieu que le jour de ‘āsḥūrā soit un jour de reconnaissance envers Allāh, des gens, à cause de cet évènement tragique, en ont fait un jour de lamentations et d’obsèques au cours duquel les pratiques antéislamiques, qui ne font nullement partie de l’islam, sont monnaie courante. Tant s’en faut pour que beaucoup de personnes durant ce jour, se flagellent le dos ou le haut du crâne à l’aide d’un sabre pour faire couler le sang, dans le but de se voir accorder le pardon ou encore de voir son statut s’élever. Ce genre de pratiques ne fait aucunement partie de la religion d’Allah et n’est ni acquiescé par Al ḥussein ou un des alliés d’Allah *(Gloire et pureté à Sa Majesté).*

Puis à l’opposé de ce groupe de fanatiques , un groupe qui n’est autre qu’ **Al-naṣiba** [4] qui s’est comporté de façon hautaine, méprisante et insultante tout en niant le haut rang de **Ahl-ul-bayt[5]** et déployant l’inimitié contre la famille du Prophète *(que la paix et les salutations d’Allāh soient sur lui)*. Faisant de ce jour, un jour de fête et de joie. Vêtus de neuf, appréciant ce jour, festins, pâtisseries et friandises en tous genres. Même si à notre époque, je ne pense pas qu’il existe encore des adeptes de ce groupe.

Nonobstant, la meilleure des choses est la modération et non pas le laxisme ou encore l’extrémisme, et c’est ce sur quoi sont Ahl-al-sunnati wa-l-jamā’a, partisans de la vérité et de la probité. Quant à ce jour, ils ont cheminé sur la tradition du Prophète *(que la paix et les salutations d’Allāh soient sur lui)* en jeûnant par reconnaissance envers Allāh. Et ce qu’il s’y passa concernant Al ḥussayn *(qu’Allāh soit satisfait de lui),* cela est considéré comme un crime, une grave injustice et une agression. Il fut assassiné en tant que martyr dans le sentier d’Allāh mais ce n’est pas pour autant que nous faisons de ce jour, un jour de lamentations et d’obsèques, que cela soit pour al ḥussayn ou un autre martyr. Ce ne sont que des pratiques antéislamiques et en aucun cas des pratiques faisant partie de la religion d’Allāh (*Le Très Haut).*

Nous louons donc Allāh pour nous avoir guidés, de nous avoir fait accepter la vérité et de nous avoir écartés et préservés du chemin de ces deux voies extrêmes. Il *(Gloire à Sa Majesté)* a fait de nous des partisans de l’équité et de la justice afin de nous rapprocher de Lui *(Gloire et Pureté à Lui)* par cet amour porté à la famille du Prophète, que nous sachions leur rang et que nous protégions leurs droits.

D’ailleurs, profitons de l’occasion d’avoir évoqué le meurtre injuste d’Al ḥussayn et le rang de la famille du Prophète *(que la paix et les salutations d’Allāh soient sur lui)*, et qui nous ordonna de connaître leurs droits, leurs degrés et de les préserver. Puis, afin de rétablir la vérité et la justice, évoquons ici un imām parmi les imāms, un symbole parmi les symboles et un réformateur parmi les réformateurs qui n’est autre que **Shaykh al-Islām**[6] **Muḥammad b.’abd-al-wahhāb**[7]. Celui-ci est connu pour ses nobles prises de position, ainsi que ses énormes efforts pour le soutien de la religion d’Allāh *(Gloire à Lui)*. Alors que d’autres qui, sans aucun argument, ont prétendu injustement et faussement que cet imām-exempté soit-il- détestait āl-ul-bayt du Prophète *(que la paix et les*

salutations d'Allāh soient sur lui) et qu'il ne connaissait pas leur rang et ne préservait pas leurs droits. ﴿ ***quelle abomination sort de leurs bouches! Ils ne disent là que des mensonges*** ﴾ [Al-Kahf ; 5].

Loin de lui, ou de tout autre imām ou savant musulman noble et de prestige, d'avoir un tel trait de caractère que seul un sot parmi les sots ne pourrait posséder. Quiconque lira la biographie de cet imām et lira ses ouvrages bénéfiques trouvera clairement et ostensiblement sa noble prise de partie pour āl-ul-bayt *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui)*. C'est pour cela qu'à de nombreux passages, dans ses différents ouvrages, on trouve le sublime éloge et le devoir qui incombe envers āl-ul-bayt, ainsi que l'exposition de leurs droits. La preuve en est qu'il nomma l'ensemble de ses enfants des prénoms de āl-ul-bayt qui sont : 'Alī, Al ḥassan, Al ḥussayn, Fāṭima, Ibrāhīm et 'abd Allah. Il ajouta même à ceux-là 'Abd Al 'Azīz ce qui est un témoignage de ce qui résidait dans le cœur de cet imām comme respect pour āl-ul-bayt. Malgré cela, les négateurs prétendent qu'il les détestait (*que la paix et les salutations d'Allāh soient sur eux*) : « Les injustes verront bientôt le sort qui sera le leur ».

[1] ṣaḥīḥ Al-Bukhārī / ṣaḥīḥ Muslim sont les deux recueils de traditions prophétiques que l'on nomme ṣaḥīḥ pour l'un des deux ou encore les deux nommés as-ṣahihaynes.

[2] Tradition prophétique.

[3] Les partisans de la tradition prophétique et du groupe.

[4] Al-Naṣiba pl. de Nāwāṣib pl. de nāṣib dont la racine vient de naṣaba (def : v. dresser ; lever). Cette faction fut nommée ainsi car elle a dressé et arboré l'adversité et l'inimitié contre la famille du prophète *(que la paix et les salutations d'Allāh soient sur lui).*

[5] Āl al-Bayt, «les gens de la Maison», Āl al-Naby, «la famille du Prophète».

[6] Titre honorifique réservé aux doctes de la communauté musulmane.

[7] Muḥammad b. Abd al-Wahhāb, théologien ḥanbali, né en 1115 (h) /1703 (g), au cœur du Nadjd, à al-ʿUyayna.